

Séminaire PDALPD 25 juin 2013

Situation des PDALPD de la région Centre 2011

(étude réalisée par le CETE Normandie Centre
sous maîtrise d'ouvrage de la DREAL)



Service Bâtiment, Logement, Aménagement Durables – DREAL Centre

Historique

Rappel réglementaire et législatif

➤ **loi « Besson » du 31 mai 1990** visant la mise en oeuvre du droit au logement et justifiant l'obligation d'élaborer un PDALPD co-piloté par l'État et le Département, et de créer un Fonds de solidarité pour le logement (FSL)

➤ **loi du 13 juillet 2006** portant engagement national pour le logement (ENL)

➤ **loi du 25 mars 2009** de mobilisation et de lutte contre l'exclusion dite MLLE mettant en place les Plans départementaux d'accueil, d'hébergement et d'insertion des personnes sans domicile (PDAHI) intégrés dans les PDALPD

➤ **décret du 29 novembre 2007** précisant l'élaboration, le contenu et la mise en oeuvre des PDALPD

Contexte et déroulement de l'étude

Contexte

Démarche d'évaluation d'une politique publique

Objectif

Disposer d'une vision régionale de la réalisation et de la structuration des PDALPD au regard du décret de novembre 2007

Déroulement

◆ Lecture croisée et synthèse des PDALPD existants en région Centre :

- 5 en vigueur après révision (dont l'un arrivé à échéance fin 2010)
- 1 prorogé (Eure-et-Loir)

◆ Mise en évidence, pour chaque département, du contenu des plans selon les thématiques prévues par la loi

Ce que la loi prévoit en matière de PDALPD

Objet d'un PDALPD

Garantir le droit au logement par des mesures destinées à permettre à toute personne éprouvant des difficultés particulières, en raison notamment de l'inadaptation de ses ressources ou de ses conditions d'existence, d'accéder à un logement indépendant ou de s'y maintenir

Publics visés

- personnes dépourvues de logement
- personnes menacées d'expulsion
- personnes hébergées ou logées temporairement
- personnes exposées à des situations d'habitat indigne ou d'habitat précaire
- personnes et familles hébergées dans des établissements ou services médico-sociaux

Ce que la loi prévoit en matière de PDALPD

Thématiques obligatoires prévues par la loi

- analyse des besoins des publics visés
- définition des publics prioritaires pour une attribution de logement social
- prévention des expulsions locatives (création des CCAPEX)
- lutte contre l'habitat indigne et la précarité énergétique
- objectifs et actions à mettre en oeuvre en vue de la mobilisation et le développement de l'offre de logement ; modalités de suivi de l'offre de ces logements
- construction d'une stratégie cohérente de mobilisation de logements dans le parc privé
- définition de mesures adaptées concernant la contribution du FSL aux actions du plan

Ce que la loi prévoit en matière de PDALPD

Modalités d'actions

- définir les orientations et élaboration d'un plan d'actions à mener dans chacun des domaines
- analyser les résultats obtenus au regard des objectifs fixés en termes quantitatifs et qualitatifs

Bilan annuel d'exécution du PDALPD

- Le préfet et le président du conseil général soumettent ce bilan au comité régional de l'habitat

Évaluation du plan en cours, concomitamment à l'élaboration du nouveau plan

- Le préfet et le président du conseil général soumettent, pour avis, l'évaluation du plan en cours et le projet de nouveau plan au CRH

Les PDALPD au 1er juin 2013

Situation par département

- **Cher :** PDALPD en vigueur (2010-2014)
- **Eure-et-Loir :** pas de PDALPD
- **Indre :** PDALPD en vigueur (2009-2014)
- **Indre-et-Loire :** arrivé à échéance en 2012, élaboration d'un nouveau PDALPD 2012-2016 ayant reçu un avis favorable du CRH du 21 juin 2012 et signé par le Préfet et le Président du Conseil général le 6 décembre 2012
- **Loir-et-Cher :** PDALPD en vigueur (2008-2013)
- **Loiret :** PDALPD en vigueur (2008-2013)

Constats en région Centre

Points forts

- un partenariat important et une adhésion de l'ensemble des acteurs
- existence d'orientations et de fiches-actions dotées d'indicateurs (calendrier, pilotage, partenaires identifiés) mais pas pour toutes les thématiques
- actions prévues pour les publics spécifiques (personnes en perte de mobilité, jeunes, gens du voyage, femmes, personnes souffrant de troubles psychologiques, familles, migrants)
- mise en place de la charte de prévention des expulsions et du FSL dans tous les départements

Constats en région Centre

Points faibles

- Certaines thématiques obligatoires sont peu développées, en particulier celles concernant :
 - les personnes dépourvues de logement,
 - les personnes en situation de surpeuplement manifeste dans leur logement,
 - les personnes confrontées à un cumul de difficultés
- Ces mêmes thématiques sont par ailleurs difficiles à identifier clairement dans la plupart des documents
- Il manque souvent une vision quantifiée des besoins, notamment ceux relatifs aux personnes dépourvues de logement
- Et son corollaire, la définition des objectifs à atteindre quantitatifs et qualitatifs

Constats en région Centre

De manière générale :

- On constate une absence de **bilan annuel d'exécution du PDALPD soumis au comité régional de l'habitat**
- De même que l'obligation de réaliser une **évaluation du plan en cours (3 mois avant son terme)** à articuler avec le processus d'élaboration d'un nouveau plan, **soumis, pour avis, au comité régional de l'habitat**
- En outre l'intégration des PDAHI aux PDALPD est à concrétiser
- Globalement on constate également une difficulté à assurer un suivi pérenne des différentes actions

Pistes de progrès

- Recréer une dynamique régionale autour des PDALPD compte tenu du contexte particulier
- Harmoniser les modalités d'élaboration et de structuration des PDALPD en s'appuyant sur le guide national
- S'assurer de la conformité du contenu des PDALPD au décret du 29 novembre 2007, en particulier en ce qui concerne les thématiques obligatoires
- Veiller à l'intégration des PDAHI et à la prise en compte des nouvelles politiques (AVDL, lutte contre la pauvreté, inclusion sociale.....)
- Réactiver les étapes de bilan annuel et d'évaluation des PDALPD devant le CRH
- Créer un observatoire régional des PDALPD

Séminaire PDALPD

25 juin 2013

MERCI DE VOTRE ATTENTION



Service Bâtiment, Logement, Aménagement Durables – DREAL Centre

Ministère de l'Égalité des Territoires et du Logement

www.territoires.gouv.fr